

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la justice

**Décision du 20 décembre 2018**

portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré  
placé auprès de la première présidente de cour d'appel de METZ

**NOR : JUSB1835182 S**

**La première présidente de la cour d'appel de METZ,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès de la première présidente de cour d'appel de METZ en date du 6 décembre 2018,

**Décide :**

**Article 1**

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès de la première présidente de la cour d'appel de METZ :

<b>ORGANISATIONS SYNDICALES</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
CGT	Mme Fatia HENNI	M. Philippe WENTZIGER
CGT	M. Philippe LOISEL	Mme Françoise ZAJAC
CFDT	Mme Martine ROESCH	M. Jean-Michel NGUYEN
UNSA SJ	Mme Christelle JOLY	Mme Julie CHRISTOPHE

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Metz, le 20 décembre 2018.

La Première Présidente



Elisabeth BLANC